



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n° 2024 - 224

Objet : Bouguenais– 13 rue du Bois Jaulin – Classement de la parcelle cadastrée section AL n° 385

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2022-1330 du 29/11/2022 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°385 située sur la commune de Bouguenais en vue de son classement dans le domaine public,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, du fait de son état de voirie,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Bouguenais – rue du Bois Jaulin – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AL n°385.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 MARS 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel LUCAS



mis en ligne le :

28 MARS 2024